Quarante-quatrième année. — N° 158. Un numéro : *dix centimes.* Vendredi 3 Juillet 1885.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

ABONNEMENT.

Saumur :

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois 16
Trois mois 8

Poste :

Un an. . . . . 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,

Au bureau du Journal ou en envoyant un mandat sur la poste, et chez tous les libraires.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

INSERTIONS.

Annonces, la ligne. . . 20 c.
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 2 JUILLET

A LA CHAMBRE.

La discussion du budget, au grand désespoir de M. Floquet, n'a pas marché avec rapidité. On a bien dépêché en quelques minutes l'Algérie et l'instruction publique. La droite a eu l'audace d'intervenir dans la discussion du budget des cultes.

Dans un vigoureux discours, M. de Baudry-d'Asson dénonce les méfaits de la persécution religieuse.

Obéissant au conseil de Gambetta, la République a résolu de frapper l'Eglise à la bourse. Elle traite les ministres du culte comme des salariés, alors qu'en réalité ils sont les créanciers de l'Etat. Elle rogne sur leurs traitements de telle sorte que les prêtres sont moins payés que les garçons de bureau.

L'orateur exprime la certitude que la persécution ne tuera que les persécuteurs. Il rend un solennel hommage à l'héroïque Courbet dont le cadavre a été soustrait à la profanation d'un enfouissement au Panthéon. Il montre la France applaudissant à l'éloquente protestation du cardinal archevêque de Paris, et la République inquiète préparant une ère nouvelle de persécution. Il termine par ce cri : L'ennemi, c'est la République !

M. Langlois succède à M. de Baudry-d'Asson. Il déclare que la séparation de l'Eglise et de l'Etat mérite d'être sérieusement examinée avant la séparation définitive de la Chambre actuelle.

Il est partisan de l'abrogation du Concordat, mais avec maintien du budget des cultes. La suppression de ce budget désarmerait l'Etat et placerait le clergé sous le régime du droit commun.

D'autre part, il faut tenir compte des croyances religieuses du pays. La grande majorité des Français vont à la messe, sont baptisés, mariés, enterrés par l'Eglise. Celle-ci est donc une puissance avec laquelle il faut compter.

Très-diffus selon son habitude, M. Langlois est suivi très-difficilement par l'auditoire. Son discours est une macédoine.

Mais depuis longtemps déjà la Chambre n'écoute plus le trop prolixe orateur. Les conversations se sont engagées sur tous les bancs.

M. Langlois veut hausser la voix. Ses croassements ressemblent à un bruit de crécelle fêlée. Il se décide enfin à terminer.

Si, au lieu d'être libre-penseur, dit-il, j'étais catholique, je réclamerais énergiquement la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

En ce moment, ajoute-t-il, cette mesure serait dangereuse. Elle doit être écartée.

M. Lenient condamne le marchandage auquel se livre l'Etat républicain vis-à-vis du clergé.

Il n'est pas un admirateur fanatique du Concordat, mais puisque le Concordat existe, il faut l'exécuter loyalement de part et d'autre.

Il ne veut pas que d'un traité de paix l'on fasse un instrument de guerre.

L'orateur montre le caractère mesquin, maladroit, impolitique de la persécution religieuse.

Après ce virulent discours, l'orateur conclut par cette parole héroïque :

« C'est pourquoi, messieurs, je me réfugierai dans l'abstention. »

O grandeur de la politique centre gauche !

Le scrutin est ouvert sur le chapitre 1er du budget des cultes.

Il est entendu que ce vote portera sur la question du maintien de ce budget.

Le chapitre 1er est adopté ainsi que les article 2, 3, 4, 5, 6 et 7.

M. Goblet demande le rétablissement du crédit de 1,100,000 fr. pour allocations aux chanoines.

Le gouvernement procède à la suppression de ces traitements par voie d'extinction ; mais il estime que les chanoines dont la nomination est antérieure à la présente année ne peuvent être livrés à la misère.

M. Jules Roche combat la demande ministérielle.

Il invite la Chambre à persévérer dans le projet qu'elle a manifesté d'arriver insensiblement à la séparation de l'Eglise et de l'Etat.

M. Goblet déclare qu'il est lui-même partisan de la séparation progressive de l'Eglise et de l'Etat, mais il craint que le Sénat ne rétablisse le crédit pour les chanoines si la Chambre le supprime, et il trouverait éminemment regrettable qu'un conflit entre les deux Assemblées se produisît aux termes de la présente législature.

On ne saurait recourir à un argument plus misérable.

Le scrutin est ouvert sur la demande de rétablissement du crédit.

Il y a un pointage.

Le crédit est rétabli par 219 voix contre 210.

9 voix de majorité !

M. Goblet l'a échappé belle !

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

TABLEAU ÉLECTORAL

Aux élections générales du 14 octobre 1877, les conservateurs étaient 3,600,000 contre 4,200,000 républicains. Un déplacement de 300,000 voix nous rendait la majorité.

Depuis lors, nos rangs sont renforcés de tous ceux qui, sur la foi des promesses républicaines, avaient voté pour les 363, de tous ceux que la République a exaspérés par ses violences, a dégoûtés par son incapacité, a découragés par son impuissance, a désabusés par ses mensonges, a ruinés, a révoqués, a traqués, à insultés, a persécutés.

Aux 3,600,000 adversaires résolus du 14 octobre 1877, sont venus se joindre tous les indifférents qui se laissaient aller au courant, d'autant plus mécontents aujourd'hui qu'ils ont été plus déçus dans leurs espérances.

Depuis un an, les manifestations successives du suffrage universel ont été, dans leur ensemble, favorables aux conservateurs.

Les élections municipales de mai 1884 nous avaient donné la victoire dans la grande majorité des communes rurales ; dans 23 chefs-lieux de départements où, depuis 14 ans, il semblait impossible que les conservateurs pussent même engager la lutte, les monarchistes avaient fait passer plusieurs candidats ; dans 36 chefs-lieux d'arrondissement, la majorité était devenue conservatrice, et dans 97, les conservateurs avaient eu des conseillers. En définitive, la majorité avait été déplacée au profit des conservateurs dans 10 départements ; on avait même vu des villes populeuses et importantes, comme Boulogne, Dunkerque, Roubaix, Bayeux, Marennes, Castres, Bastia, Poitiers, Chartres, Arras, Nantes, Nîmes, Orléans, Versailles, Meaux, etc., secouer le joug républicain.

Ce grand mouvement d'opinion ne s'est pas arrêté ; au contraire, les diverses élections cantonales, faites sur les points les plus divers, ont achevé de mettre en lumière le progrès des conservateurs.

Si l'on étudie les scrutins des sept derniers mois, décembre, janvier, février, mars, avril, mai, juin, on peut constater le revirement de l'opinion publique.

Le tableau suivant est de nature à encourager les conservateurs et à leur montrer qu'avec un effort le succès est certain.

ÉLECTIONS CONSERVATRICES

30 NOVEMBRE 1884.

Une élection législative, à Avallon (Yonne).

7 DÉCEMBRE.

Deux élections au conseil général, à La Flèche (Sarthe), Bergerac (Dordogne).

14 DÉCEMBRE.

Une élection au conseil général, à Pont-à-Marcq (Nord).

11 JANVIER 1885.

Quatre élections au conseil général, à Saint-Marcelin et Virieu (Isère), La Fère (Aisne), Chambon (Creuse).

---

38 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LE DRAME DU MARCHÉ-NOIR

PAR M. CH. SAINT-MARTIN.

XI

COUP MANQUÉ

(*Suite*)

Lorsque la voiture arriva dans la clairière, il y eut de francs éclats de rire parmi les gendarmes ; le père Griffard, lui-même, en dépit de sa mauvaise humeur, ne put s'empêcher de prendre part à cette gaieté.

— Comment, dit-il, c'est vous, Lupin ? Descendez vite, et dites-nous ce qui s'est passé.

Lupin, tout rayonnant, descendit le premier, puis Baptiste fut saisi par trois hommes et conduit au restaurant où il trouva ses deux anciens camarades.

— Comment, vous ici ? s'écria-t-il en les apercevant. Nous sommes tous pincés ?

— Pas maître Antoine, répondit sourdement M. Jules. C'est un traître !

— Ah ! cela ne m'étonne pas. Mais le patron... l'a-t-on vu ? Est-il arrêté ?

— Je ne sais pas.

Pendant ce temps, Lupin racontait au père Griffard, qui riait à se tordre, de quelle singulière façon il avait pu réparer la faute qu'il avait commise.

Lorsque la voiture était partie au galop des chevaux, le gendarme, qui était extrêmement leste, s'était accroché aux ressorts qui faisaient saillie à la vieille calèche. Puis, pendant que Baptiste fouettait ses chevaux et regardait à droite et à gauche pour voir s'il était encore suivi, Lupin s'était dressé sur les ressorts, avait saisi le cuir de la voiture et, finalement, avec une grande agilité, s'était couché sur la capote. Alors, au moment où le jardinier du comte d'Irun se croyait sauvé et hors de toute atteinte, il avait tout à coup senti deux mains de fer qui l'étreignaient à la gorge et un homme qui se glissait près de lui sur le siège. C'était Lupin qui se vengeait !

Baptiste, au comble de l'ahurissement, ne fit aucune résistance ; il arrêta lui-même ses chevaux et se laissa lier les mains.

— Si tu fais un geste, criait Lupin, je te brûle la cervelle !

Mais Baptiste n'avait aucune envie de se faire brûler la cervelle et, sentant qu'il était perdu, il n'essaya plus d'échapper à son sort.

Lupin saisit les guides et ramena la voiture et son prisonnier.

Le père Griffard, heureux de cette capture, serra la main de son gendarme, et reprit aussitôt son air malicieux et goguenard :

— C'est bien ! dit-il, je ferai sur toi deux rapports ; l'un *contre* et l'autre *pour !*

— Merci, mon brigadier, répondit simplement Lupin.

Pendant quelque temps encore, le père Griffard dirigea de minutieuses recherches dans les environs ; on fouilla tous les taillis voisins, autant que le permettaient les rayons de la lune, et on appela Mlle Françoise à plusieurs reprises. Mais l'écho seul répondit. Il fallut se résigner à partir sans avoir trouvé la jeune fille.

Le brigadier réunit tous ses hommes devant le restaurant, et donna ordre à cinq d'entre eux de retourner rapidement à pied jusqu'à la ville par le chemin le plus court. Puis il fit entrer à l'intérieur de la calèche M. Jules et Baptiste, et prit place en face d'eux avec maître Antoine. Lupin monta sur le siège, et, au signal donné par le père Griffard, la voiture s'ébranla dans la direction de Saumur.

En route, le brigadier fit causer M. Jules qui n'hésita pas à déclarer que Baptiste devait emmener sa femme et Mlle Françoise sur l'ordre du comte d'Irun, et qui ajouta que le comte avait organisé un vol auquel maître Antoine devait prendre part cette nuit même.

Maître Antoine protesta vainement ; l'aubergiste maintint ses affirmations, et le père Griffard prit bonne note de cette discussion, en se promettant de la communiquer au parquet dès qu'il serait arrivé.

Lorsque la voiture fut rendue sur la route, les chevaux prirent le galop et arrivèrent promptement en face de la petite entrée du parc des Ormes.

Là, le brigadier fit faire halte, descendit de la calèche et frappa à la porte.

Mme d'Elvoy, qui l'attendait, ouvrit à l'instant.

Le père Griffard enleva respectueusement son tricorne.

— Hélas ! madame, fit-il sans préambule, je ne ramène pas Mlle Françoise. Je n'ai pris que l'aubergiste et le domestique du comte.

La déception de Mme d'Elvoy fut très-vive. Le langage et les promesses de l'ex-notaire lui avaient fait croire à un succès certain.

— On nous avait donc trompés ? s'écria-t-elle.

— Non, madame, Mlle Françoise était au restaurant quelques heures avant notre arrivée, avec Mme Jules, la femme de l'aubergiste ; mais elle paraît avoir pris la fuite ainsi que cette dame et je suppose qu'elle a voulu éviter de partir avec Baptiste qui venait la chercher avec cette calèche sur les ordres du comte d'Irun.

— Et personne ne sait de quel côté elle s'est dirigée ?

— Non, madame, sinon qu'elle a pris le grand

Deux élections au conseil d'arrondissement, à Vihiers (Maine-et-Loire), Thorigny (Manche).

Une élection municipale à Angers.

25 JANVIER.

Vingt élections sénatoriales en Aveyron, Calvados, Charente, Côtes-du-Nord, Maine-et-Loire, Finistère, Nord, Orne, Pas-de-Calais, Vendée.

Une élection au Conseil général, à Saint-Nicolas (Meurthe).

1er FÉVRIER

Une élection au conseil d'arrondissement, à Avallon (Yonne).

Quatre élections municipales, à Saint-Omer (Pas-de-Calais).

15 FÉVRIER.

Une élection sénatoriale (Vienne).

Une élection au conseil général, à Millières (Tarn-et-Garonne).

22 FÉVRIER.

Une élection au conseil général, à Lacaune (Tarn).

8 MARS.

Trois élections au conseil général, à Pont-Château (Loire-Inférieure), Montmirail (Sarthe), Beaufort (Maine-et-Loire).

Une élection au conseil d'arrondissement à Vimy (Pas-de-Calais).

15 MARS.

Une élection au conseil général, à Outarville (Loiret).

Une élection au conseil d'arrondissement, à Pithiviers (Loiret).

22 MARS.

Une élection au conseil général, à Pont-Beauvoisin (Savoie).

Une élection au conseil d'arrondissement, à Tournon (Seine-et-Marne).

Huit élections municipales, une à Paris et sept à Tourcoing (Nord).

12 AVRIL.

Six élections au conseil général, aux Sables (Vendée), Astafford (Lot-et-Garonne), Antony (Eure-et-Loir), Loudun (Vienne), Haubourdin (Nord), Mareuil (Somme).

Deux élections au conseil d'arrondissement, à Josselin (Morbihan), Bouchain (Nord).

Sept élections municipales, à Barbentane (Bouches-du-Rhône).

19 AVRIL.

Deux élections au conseil général, à Chartres (Eure-et-Loir), Villemur (Haute-Garonne).

Une élection municipale, à Neuilly (Seine).

26 AVRIL

Une élection au conseil général, à Charolles (Saône-et-Loire).

Deux élections municipales, à Lannion (Côtes-du-Nord).

3 MAI.

Deux élections au conseil général, à Condé (Calvados), Guichen (Ille-et-Vilaine).

Une élection au conseil d'arrondissement, à Condé (Calvados).

Quatre élections municipales, à Armentières (Nord).

10 MAI.

Une élection au conseil général, à Rennes.

17 MAI.

Deux élections au conseil d'arrondissement, à Balleroy (Manche), Saint-Laurent (Haute-Vienne).

Une élection municipale à Saintes.

31 MAI.

Une élection au conseil général, à Craon Mayenne).

Une élection au conseil d'arrondissement, à Plancoët (Côtes-du-Nord).

7 JUIN.

Une élection au conseil général, à Seyde (Basses-Alpes).

Deux élections au conseil d'arrondissement, à Haubourdin (Nord), Neuilly (Allier).

14 JUIN.

Une élection au conseil général, à Gaillon (Eure).

En dehors de ces élections, nous aurions pu signaler presque partout des succès éclatants ; car les scrutins mêmes qui ont donné la victoire aux républicains permettent de constater la désaffection de plus en plus profonde du pays pour la République.

Pour n'en citer qu'un exemple, le 15 mars, M. Le Gludic, républicain, était élu député de La Flèche par 12,052 voix contre 9,236 obtenues par M. de Neufbourg, monarchiste, soit 2,816 voix de majorité. Or, aux dernières élections, le républicain avait eu 15,980 voix et le conservateur 6,728, soit 9,052 voix de majorité républicaine. Les républicains ont donc perdu à La Flèche 3,038 voix et les conservateurs en ont gagné 2,308.

Partout nous aurions pu signaler la même progression dans le sens anti-républicain. Nous n'avons perdu de sièges nulle part, et nous en avons gagné un grand nombre, avec des majorités écrasantes : ainsi dans les quatre collèges électoraux dont nous avons parlé en commençant, Avallon, La Flèche, Bergerac, Pont-à-Marcq, les conservateurs ont obtenu 1,879 voix de majorité : ils y étaient en minorité, l'an dernier, de plus de 8,000 voix !

Ces résultats constituent un excellent indice pour les prochaines élections et un précieux encouragement pour les conservateurs.

Depuis les dernières élections du 21 août 1881, les conservateurs ont enlevé sept sièges législatifs aux républicains : Saint-Omer, Uzès, Rochefort, Castres, Passy-Paris, Dieppe, Avallon.

Le mouvement de réaction conservatrice a été général et n'a fait que s'accentuer surtout depuis cinq mois. Encore un effort, et la partie sera gagnée.

Mais pour triompher, il faut savoir s'organiser et vouloir lutter énergiquement.

Chronique générale.

Voici ce que nous lisons dans le *Radical*, journal républicain, à propos du rapport de M. Roche sur le budget de 1886 :

« Cacher la vérité au pays n'empêche pas » la vérité d'être la vérité.

» Je me souviens que, l'année dernière, » dans cette même commission du budget » où nous nous débattions pour repousser » les expédients de M. Ricard, Roche s'é- » cria un jour :

» — Nous ne pouvons pourtant pas » avouer que le budget est en déficit. Qui » l'oserait?

» — Moi, répondis-je.

» Je n'ai pas changé d'avis, et je crois à » une seule politique : celle de la bonne foi. » Le peuple est le souverain qui doit tout » connaître, puisqu'il doit tout juger et » tout décider. »

C'est signé « Henry Maret », un député de l'extrême gauche, qui ne veut pas mentir au peuple. Le budget est en déficit : voilà ce que le peuple doit savoir et ne pas oublier.

***

Le paquebot *Yan-Tsé*, porteur des malles de l'Indo-Chine, est arrivé, avant-hier, portant le général Bouet, ancien commandant en chef des troupes de la Cochinchine, et 200 malades. Le général Bouet estime que le traité de Tien-Tsin est une duperie et qu'il ne mettra pas fin aux hostilités. Nous nous en doutions un peu !

***

Les loups ne se mangent pas entre eux. M. de Freycinet, comme son collègue Allain-Targé, est suspect de tendresse à l'égard des opportunistes, leurs « anciens amis ». Sous prétexte que les dépêches diplomatiques relatives à la paix avec la Chine ont un caractère confidentiel, le ministre des affaires étrangères a refusé de les communiquer à la commission de la paix. Comment alors discuter la culpabilité de M. Jules Ferry si l'on dérobe au procès les documents les plus décisifs ?

***

JOLIMENT EN COLÈRE !

Il suffit de parcourir, même légèrement, les feuilles opportunistes, pour comprendre à quel point les chefs du parti ont été atteints par la publication des lettres de l'amiral Courbet.

Ce n'est plus de la colère, dit avec raison la *Gazette de France*, c'est de l'exaspération.

On peut en juger par les épithètes suivantes extraites du *Voltaire* :

Correspondance sans dignité ;
Vaine et misérable ;
Bataille mesquine et fuyante ;
Injure vile ;
Calomnie basse ;
Lettres déplorables ;
Amiral sans hauteur morale ;
Grincheux ;
Petit ;
Orgueilleux qui se croit frustré ;
Sectaire passionné ;
Raison égarée ;
S'oubliant à des injures d'argot ;
Pamphlétaire intime.

Le *Voltaire* proteste que « sa pensée n'est pas de ternir la gloire de l'amiral Courbet ». Qu'eût-ce donc été s'il avait voulu la ternir ?

Mais toutes ces injures prouvent clairement une chose, c'est que les lettres de l'amiral sont écrasantes pour les ferrystes et qu'ils n'ont rien à répondre.

***

Le *Petit Journal* est enfin obligé de constater la triste situation de nos soldats au Tonkin. Voici la grave information qu'il publie :

« Les bataillons de marche des 23e, 111e et 143e de ligne, qui se trouvent réduits, malgré les derniers renforts, aux deux tiers de leur effectif, vont rentrer en France.

» Le général de Courcy a demandé que ces bataillons fussent remplacés, le 15 octobre au plus tard, par de nouvelles troupes et des cadres au complet, dont le rôle sera, comme autrefois en Cochinchine, de faire la chasse aux pillards et aux bandes de Pavillons-Noirs qui vivent sur le pays.

» Il est probable qu'une partie de la division de réserve soit désignée pour le Tonkin si les chaleurs persistent ; l'autre portion sera rassemblée au camp de Sathonay ; elle serait alors fortifiée, comme nous l'avons annoncé, par des volontaires pris dans les mêmes régiments. »

On sait ce qu'il faut penser de l'état sanitaire des malheureux soldats de la division de réserve.

***

LA CRISE INDUSTRIELLE A LYON.

On adresse de Lyon la dépêche suivante :

« L'industrie de la soierie traverse, surtout depuis quelque temps, une crise terrible dans notre ville. Les ouvriers tisseurs, au nombre de 6,000, ont tenu une réunion aux Folies-Bergères, et la grave proposition suivante a été adoptée :

« Tous les fabricants lyonnais seront convoqués en réunion avec le syndicat des » tisseurs, au palais de la Bourse, lundi, à » deux heures, afin de donner une réponse » nette et précise.

» A trois heures, le même jour, les tisseurs se réuniront aux Folies-Bergères » pour entendre les résultats de la négociation. »

» En cas de non-acceptation de la part des fabricants, tous les tisseurs remonteront à la Croix-Rousse et couperont leurs pièces sur les métiers.

» Il faut espérer qu'une entente aura lieu, car une grève aurait les plus graves conséquences. Malheureusement, elle est à redouter, car la plupart des fabricants ont dû accueillir par des fins de non-recevoir les résolutions des ouvriers tendant à demander une augmentation des tarifs. »

Aux dernières nouvelles, nous apprenons que les fabricants de velours et de peluches de Lyon ont accepté l'augmentation des tarifs. Ce résultat est favorablement accueilli et fait augurer un arrangement général.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 1er juillet.

Hier, Londres avait baissé sur les dépêches de Paris, et Paris avait baissé sur les dépêches de Londres. Aujourd'hui la faiblesse persiste sur les deux places, bien que, de part et d'autre, on ne puisse assigner un motif sérieux et valable à ces fâcheuses dispositions.

Le 3 0/0 est à 80.90 ; l'amortissable vient de détacher un coupon de 0.75 ; le 4 1/2 0/0 est à 109.90.

L'action du Crédit Foncier se tient à 1.330. Nous avons déjà dit bien souvent que le revenu de cette valeur étant progressif devrait se capitaliser à 4 0/0 et que, par conséquent, le cours de 1,500 fr. serait bien mieux justifié que ceux attribués par la spéculation aux valeurs dont elle est engouée, comme, par exemple, les actions, délégations et parts civiles de Suez.

Les obligations du Crédit Foncier de l'émission de 1885 rendent la pratique à l'épargne facile et attrayante. Avec 42 à 44 fr. on a un titre qui participe à six tirages par an et les versements de 50 francs n'ont lieu que de six mois en six mois.

Pas de changement sur la Banque d'Escompte.

La Rente italienne 5 0/0 profite enfin de la constitution du ministère et remonte à 97.20. Les Méridionaux italiens sont également très-fermes.

La Société Générale n'a pas varié. Le coupon des obligations Est-Algérien sera détaché dans quinze jours. En achetant maintenant, on en bénéficie et ce coupon sera, ensuite, promptement regagné.

L'action Rio-Tinto reste à 260.

Voici le résultat de la souscription aux 64,670 obligations du chemin de fer de Mostaganem à Tiaret : l'émission a été couverte quatre-vingt-huit fois !! 170,000 souscripteurs ont demandé 5 millions 564,412 obligations et versé effectivement, à raison de 40 fr. par titre, la somme énorme de 225,600,000 fr. On rembourse dès à présent 95 0/0 de leur dépôt aux souscripteurs de 10 obligations et au-dessus. L'avis officiel de répartition sera publié le 5 juillet et, le même jour, les remboursements commenceront pour tous les souscripteurs.

CHRONIQUE LOCALE

ET DE L'OUEST.

ACTE DE DÉVOUEMENT.

Hier soir, vers 3 heures de l'après-midi, le cheval de M. Gourdineau, boulanger, rue de Nantilly, s'est emporté rue Saint-Lazare et se dirigeant à fond de train vers la rue du Pressoir-Saint-Antoine.

A ce même moment, le sieur Hollanders, cocher de fiacre du n° 22, au service de M. Dalbavie, se trouvait en stationnement dans ce quartier. Se jeter à la tête du cheval emporté fut pour lui l'affaire d'une seconde ; grâce à la vigueur de son poignet, il saisit l'animal à la crinière et, après avoir été traîné quelques mètres, il parvint à le maîtriser assez à temps pour éviter que trois enfants en bas âge qui jouaient dans la rue fussent atteints.

L'auteur de cet acte de courage a été vivement félicité par tous les témoins de cette scène émouvante.

Le sieur Hollanders n'en est pas à son coup d'essai : il y a trois mois, il a arrêté également, près du quartier de cavalerie, un

---

sentier de la forêt, dans la direction de Fontevrault, car nous avons trouvé ce mouchoir appartenant à Mme Jules.

— Elle ne peut être loin dans cette forêt.

— Sans doute, madame. Nous l'avons appelée vainement, mais nous avions ordre de revenir à dix heures et nous sommes en retard. Nous n'avons pu continuer nos recherches.

Mme d'Elvoy réfléchit un instant. La vaillante femme combinait un nouveau plan. Tout à coup elle s'approcha vivement du père Griffard.

— Donnez-moi cinq minutes, fit-elle, et je partirai avec vous pour Saumur.

— Je vous attends, madame, répondit le brigadier en s'inclinant.

Aussitôt, Mme d'Elvoy rentra au château et vint trouver Mme de la Roche-Yon et Georges qui veillaient au salon et attendaient l'issue de ses mystérieuses recherches.

Dès qu'elle fut entrée, la marquise s'élança vers elle.

— Eh bien, ma chère amie, s'écria-t-elle, que savez-vous de nouveau ? pouvons-nous espérer ?

— Calmez-vous, mon amie, répondit Mme d'Elvoy, et appelez à vous tout votre courage. Nous avons failli retrouver Mlle Françoise, et nous croyons être sur ses traces... Mais il faut agir au plus vite ; il n'y a pas un instant à perdre, et j'ai le pressentiment que le dénouement ne se fera pas attendre.

— Oh ! parlez, parlez vite, ma chère Louise ! dit la marquise.

En quelques mots, Mme d'Elvoy mit son amie et son fils au courant de tout ce qui s'était passé depuis la veille. A peine eut-elle achevé son récit que la marquise se leva, pleine d'espérance et d'énergie morale :

— Partons, partons vite ! s'écria-t-elle. Faites atteler, ma chère Louise, nous irons nous-mêmes, nous fouillerons la forêt, nous chercherons partout ! Il me semble que Dieu ne m'aura pas amenée si près du bonheur pour m'en éloigner ensuite.

— Écoutez-moi, mon amie, reprit Mme d'Elvoy. Il faut agir avec ordre et précision. La voiture est tout attelée, vous le savez, depuis quelques heures. Si vous le désirez, vous y monterez avec Rose, la vieille servante, qui peut vous être très-utile en ces circonstances. Georges vous accompagnera à cheval. Quant à moi, je vais me rendre à Saumur, avec le brigadier, pour y prévenir le procureur et m'entendre avec lui.

— C'est parfait, ma chère Louise ! s'écria Mme de la Roche-Yon, votre plan est excellent. Partons donc, mon cher Georges. Chaque minute que nous perdons me semble un siècle !

(*A suivre.*) CH. SAINT-MARTIN.

cheval emporté, appartenant à MM. Bouvet, de Saint-Florent.

Le sangfroid et le courage de ce jeune homme lui vaudront certes une récompense.

Le *Courrier* a cru devoir donner un démenti à cette note, publiée avant-hier dans l'*Echo Saumurois* :

« On parle, depuis plusieurs jours, de la résolution bien arrêtée de M. Combier de donner sa démission de maire..... »

La rumeur doit être fausse, puisque c'est le *Courrier* qui le dit ; et il ajoute :

« L'*Echo Saumurois* a puisé cette information dans l'envie qu'il a de voir M. Combier quitter le poste d'honneur et de confiance où *ses concitoyens l'ont appelé.* »

Il est vrai que l'*Echo Saumurois* ne regretterait guère M. Combier ; mais nous sommes certain que beaucoup d'électeurs républicains partageraient ce sentiment.

Sans discussion aucune, la Chambre a voté le projet de loi ayant pour but d'élever de 10 à 15 millions le crédit ouvert au budget de 1885 pour subventionner la construction des chemins vicinaux. L'argent des contribuables, à la veille des élections, coule à longs flots !

Les Tramways Saumurois

Un mot pendant que s'accomplissent les dernières formalités légales, mais il est important :

« Les tramways seront-ils d'un bon rapport ? »

Examinons, et, pour ne point nous tromper, prenons les chiffres des industriels *eux-mêmes*, et tels qu'ils sont contrôlés d'ailleurs par la Compagnie d'Orléans et par la Régie plus intéressée encore.

1° A Saint-Florent, les tonnes de marchandises s'élèvent en importation et exportation à 22,000 tonnes par an. En appliquant à ce trafic, non point le prix le plus élevé du tarif ou 36 c., *mais le plus bas ou* 20 c., c'est donc une somme de 4,400 fr. qui, multipliée par les 5 kil. de Saint-Florent à la gare d'Orléans, donnera le chiffre positif de..... 22,000 fr. par an.

2° A Fontevrault, et en ne considérant que la maison centrale, on compte, chiffre authentique encore, 10,200 tonnes qui, au même prix de 20 c., donnent 2,040 fr. qui, multipliés par les 16 kil. de distance de Fontevrault à la gare d'Orléans, produira la somme de..... 32,600 fr. par an.

3° Pierres des coteaux. La statistique exacte donne 30,000 tonnes dont 16,000 appartiennent à Montsoreau, et le reste à Candes, Turquant, Souzay, etc.

Sur ces 30,000 tonnes, n'en prenons que la moitié, et, pour ne point exagérer, abaissons même le prix du transport de 20 à 15 c. Les 16,000 tonnes de Montsoreau à 15 c. produisent 2,400 fr. qui, pour ne les multiplier cependant que par la moyenne de 11 kilomètres de distance jusqu'à la gare d'Orléans, ne produiront pas moins de..... 26,400 fr. par an.

L'opération n'ayant porté jusqu'ici que sur des wagons *pleins*, il convient toutefois de faire entrer en compte les marchandises *fractionnées*, comme vins en cercles ou en paniers, bestiaux et tous autres colis au-dessus de 30 kil. C'est une évaluation qui ne saurait être moindre pour la grande ligne de Fontevrault, de..... 8,000 fr. par an.

Et pour celle de Saint-Florent, de..... 2,000 fr, par an.

Il convient d'ajouter encore que, la maison centrale de Fontevrault devant voir augmenter le nombre de ses détenus, le trafic devra augmenter de même. Les entrepreneurs l'évaluent à 1/3 ; ne mettons que le 1/4. Ce sera donc une plus-value nouvelle de..... 8,000 fr. par an.

Chiffre inférieur à la réalité, si la colonie de Saint-Hilaire surtout qui, jusqu'ici, ne figure que pour mémoire, prend corps et travaille.

Enfin il faut bien dire un mot des voyageurs. Sur une population de près de 30,000 âmes, pour Saumur, Saint-Florent et tout le coteau, si l'on ne prend que le 1/7e comme population voyageuse, en chiffres ronds 4,000 voyageurs, et que l'on applique à ce nombre le taux de la recette moyenne par habitant desservi et par an, suivant la statistique des tramways déjà exploités, c'est une nouvelle somme de..... 8,000 fr. par an qu'il convient de porter en ligne de compte.

Ce qui fait un total général de 107,000 fr. ou du 5 0/0 *dès la première année*, et en n'opérant pourtant que sur des chiffres *minima*.

J'attendrai la réponse des gens de bonne foi ; et comme ils sont fort nombreux parmi mes compatriotes, notre polémique ne pourra donc être que très-fructueuse, soit qu'elle fortifie les uns, soit qu'elle dessille les yeux aux autres. Mais hâtons-nous, les travaux des tramways devant commencer très-incessamment.

PAUL PROUTEAU,
Administrateur délégué provisoire.

L'EXPOSITION SCOLAIRE D'ANGERS.

Une nouvelle lettre à porter au dossier de cette Exposition :

« Monsieur le Rédacteur,

» J'en apprends *deux* belles, absolument authentiques et que je vous garantis pures de toute broderie. — Exposition scolaire :

» 1° Une dame, ayant quitté depuis 9 (*neuf*) ans une école de la ville, a reconnu, à la dernière Exposition, des travaux qu'elle y avait faits elle-même *comme modèles* en qualité de *sous-maîtresse*. — (Je pourrais vous dire le nom de l'école.)

» 2° Un instituteur, ayant 3 séries de cahiers à présenter, a fait faire :

— La série *supérieure*, par ceux qui devaient la faire.
— — *moyenne par ceux de la série supérieure.*
— — *inférieure par ceux de la moyenne.*

» Ce qui fait que ces élèves de la 3e série n'ont rien fait du tout et ont été exposés quand même.

» Tout cela est écœurant. Mais il faut que cela soit, quand le seul résultat serait de faire supprimer ces fraudes.

» On proposerait, comme beaucoup plus sérieux, de demander, brusquement, du jour au lendemain, les cahiers tels quels, tenus d'une époque à une autre, non déterminée d'avance.

» 25 juin 1885. »

M. CHEVREUL

M. A. Chénuau, vice-président et délégué de la Société industrielle et agricole d'Angers et de Maine-et-Loire, a raconté en ces termes, dans la séance du 27 juin de cette Société, une conversation qu'il a eue avec M. Chevreul, membre de l'Institut :

« ..... Ayant assisté à une séance de l'Académie des sciences, j'ai eu l'honneur d'être présenté, par un membre de l'Institut, à notre vénérable compatriote M. Chevreul, qui a bien voulu me faire un très-aimable accueil. L'illustre savant m'a beaucoup parlé d'Angers, de la Société industrielle et agricole de Maine-et-Loire, dont il est membre honoraire depuis plus d'un demi-siècle, et de M. Guillory aîné, notre ancien président, qui était son contemporain et son ami. Il m'a fait espérer que, comme par le passé, il nous enverrait les mémoires scientifiques qu'il publierait à l'avenir. Il m'a demandé quelques renseignements sur la transformation récente de la place du Ralliement et de ses environs, où il est né en 1786, dans la rue des Deux-Haies, m'a-t-il dit, et non dans l'ancienne rue Flore, comme on le croit par erreur à Angers.

» Notre compatriote m'a aussi beaucoup parlé de son illustre ami don Pedro d'Alcantara, empereur du Brésil, un savant et un sage, qui s'est toujours montré le zélé protecteur des lettres, des sciences et des beaux-arts, et qui a fait faire des progrès considérables à la civilisation dans l'Amérique du Sud.

» M. Chevreul, malgré son grand âge, prend une part très-active aux travaux de l'Académie des sciences, dont il est l'un des membres les plus assidus. Il porte vaillamment ses 99 ans ; et je l'ai vu descendre l'escalier de l'Institut et regagner sa voiture avec l'allure d'un homme jeune encore, tenant à la main une canne en bambou artistement sculptée, qui lui sert de contenance plutôt que de soutien. C'est un beau type de vieillard et de savant avec un large front qui rappelle celui de François Arago, et de longs cheveux blancs qui retombent par derrière jusque sur les épaules. Il est grand'croix de la Légion-d'Honneur et décoré de la plupart des ordres étrangers. »

TRIBUNAL DE SEGRÉ.

Un procès en séparation intenté par Mme la vicomtesse de Trédern a été plaidé, mardi, devant le tribunal de Segré.

Le tribunal était formé de MM. Poulet, président ; Grimault et Despelou, juges ; Debles, procureur de la République. Mme la vicomtesse de Trédern était représentée, à la barre, par Me Oscar Falateuf, avocat du barreau de Paris, et Me Gastine, avoué. M. de Trédern était défendu par Me Gain, avocat à la Cour d'Angers ; et M. Louis, avoué, se présentait également pour le vicomte.

Mme de Trédern, née Jeanne Say, veuve du duc Roland de Brissac, a épousé, il y a une dizaine d'années, M. le vicomte Christian de Trédern. Deux enfants sont nés du premier mariage, Diane de Brissac, âgée de 14 ans, et François de Brissac, âgé de 15 ans, interné au collège des Jésuites de Canterbury. De son second mariage, Mme de Trédern a trois enfants, Mlles Renée et Juliette et Henri de Trédern, ce dernier âgé de 7 ans.

Mme de Trédern demande au tribunal un jugement de séparation de corps et de biens à son profit et la garde des enfants. M. de Trédern accepte la séparation, mais le demande reconventionnellement à son profit et revendique la garde et la tutelle de son fils Henri.

Le tribunal a mis l'affaire en délibéré.

Un nombre considérable de curieux avaient été attirés au tribunal de Segré par ce procès. On y a remarqué, entre autres, le sous-préfet de Segré, et des magistrats d'Angers, de La Flèche et de Châteaugontier, tous fonctionnaires, qui ont trouvé bon de s'accorder un congé pour donner au public l'exemple d'une curiosité indiscrète et inutile. (*Union de l'Ouest.*)

Incendie de la rue des Docks

A Tours.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* d'hier :

« Ce matin, vers 2 heures, la générale battait dans nos rues. Une lueur rougeâtre, immense, était aperçue du côté du chemin de fer. Les arbres du mail semblaient incandescents. Le feu venait de se déclarer rue des Docks, dans les ateliers et chantiers de menuiserie de M. Doury, rue des Docks et rue Nouvelle.

» Quand nous sommes arrivé sur le lieu du sinistre, le chantier était en flammes. Tout le magasin brûlait. Grâce aux nombreux voisins accourus aussitôt, les secours ont été promptement organisés.

» Déjà les pompiers étaient à leur poste ; une pompe, établie rue Nouvelle, à l'entrée principale des ateliers, mouillait la maison d'habitation, tandis qu'un brave pompier, M. Brault, sauvait la caisse et les livres des flammes qui entraient déjà par la fenêtre de l'immeuble.

» Toutes les maisons situées autour des ateliers incendiés étaient menacées par le feu. Rue des Docks, un jardin commençait à brûler.

» Bientôt dix pompes fonctionnaient ; celles du chemin de fer de l'État et d'Orléans, arrivées les premières sur les lieux, étaient manœuvrées par une foule de braves gens qui ont travaillé là deux heures durant.

» Parmi ceux qui se faisaient le plus remarquer par leur activité, citons au hasard :

» M. Trougnou-Calama, ancien entrepreneur, Nantier, chef de gare d'Orléans, Duplessis, inspecteur du chemin de fer de l'État, de Brousse, Montagne, sous-chefs, Froger, garde-frein, Crochet, charron en voitures, Curé, sculpteur, Renault, tonnelier, Zucconi, pompier, Serrault, Croué, manufacturier en soie, Lelu, directeur des magasins généraux. Ce sont ces derniers qui ont opéré le déménagement de l'immeuble Doury.

» Pendant ce temps, les chaînes s'organisaient, la troupe (66e et 32e) était arrivée.

» Le feu était attaqué de tous les côtés à la fois, des pompes ayant été établies rues Nouvelle, du Rempart, des Guetteries.

» Les autorités étaient accourues dès les premiers instants.

» Nous devons signaler tout particulièrement : M. le commandant de gendarmerie Noirot qui a dirigé les secours avec la plus grande activité ; M. le général Dusan, M. le Maire de Tours, M. le commissaire central et les commissaires de police ; le service d'ordre était fait par la troupe et la gendarmerie. Adressons nos plus sincères félicitations à ces braves militaires qui se sont prodigués et particulièrement au brigadier Caillaud.

» Vers 4 heures, la part du feu était faite, le chantier n'était plus qu'un immense brasier sur lequel les jets des pompes ne cessaient d'être envoyés.

» A 5 heures, tout danger était disparu pour les immeubles voisins dont plusieurs cependant, et entre autres celui d'un marchand de bois non assuré, paraît-il, ont été fort endommagés.

» M. Doury, qui est chargé de l'entreprise de menuiserie de la gare de Montreuil-Bellay, était absent de son domicile, au moment de l'incendie. On juge de son désespoir, lorsqu'il sera rentré à Tours.

» Nous sommes retourné ce matin jeter un dernier coup d'œil sur les lieux. C'est un triste spectacle. Du chantier et des ateliers, il ne reste plus qu'un amas de décombres calcinés et d'où s'échappe encore une fumée noirâtre. Les pertes ne sont pas encore déterminées, mais elles doivent être considérables.

» Un lot de menuiserie devant servir aux constructions de la gare de Montreuil était déposé dans les ateliers de M. Doury. Tout est brûlé.

» M. Doury, nous a-t-on dit, était assuré pour 80,000 fr. Circonstance triste, par suite de ce malheur, une vingtaine d'ouvriers vont se trouver sans travail.

Le *Brillant Oriental* est le meilleur produit qui se soit fait jusqu'à ce jour ; il remplace les cires liquides et encaustiques pour l'entretien et la mise en couleur des meubles et parquets en chêne, noyer et acajou ; il n'a pas d'odeur, brille très-vite et n'encrasse jamais ; il se vend, à l'ÉPICERIE CENTRALE, 1 fr. 80 c. le litre avec lequel on peut couvrir 25 mètres carrés.

Un Français quelque peu matérialiste, a dit autrefois : « Tout le bonheur de l'homme consiste dans une bonne digestion. » C'est un peu vrai, car si, pour une raison quelconque, il se produit des désordres dans l'estomac ou les intestins, la nutrition normale du corps s'interrompt aussitôt, le sang ne circule plus régulièrement, devient trop clair ou trop épais, il s'ensuit des maladies du foie ou de la bile, souvent très-longues à guérir. Pour éviter ces complications, il suffit de prendre, au premier malaise, quelques Pilules Suisses, dont les succès surprenants augmentent chaque jour, et sont constatés par des milliers de lettres authentiques, comme celle-ci : « A M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris : Depuis longtemps je souffrais beaucoup d'une grande inflammation d'intestins, compliquée d'un manque absolu d'appétit. Grâce à vos Pilules Suisses à 1 fr. 50, je me trouve beaucoup mieux et je vous autorise à le publier. P. MAZE, au Moulin de Beauronne, » par Neuvic (Dordogne).

Saint-Jean-d'Angély (Charente-Inférieure).

Veuillez me faire un nouvel envoi d'un flacon FER BRAVAIS, je suis heureux de voir l'effet que produit votre spécialité, elle rend la vie aux convalescents et aux malades qui en font usage. Aussi, je ne cesse de prôner l'efficacité de ce précieux médicament. Demédy, chirurgien-dentiste.

Dans toutes les pharmacies. Exiger la signature R. BRAVAIS, imprimée en rouge.

MAGASIN PITTORESQUE

Quai des Grands-Augustins, 29, à Paris.

Paris, un an . . 10 fr. — Départements. 12 fr.
Union postale . . . . . 13 fr.

Le *Magasin pittoresque* (rédacteur en chef, M. Édouard Charton) contient, dans son numéro du 30 juin :

TEXTE. — Nuit de printemps, par M. J. Girardin. — Le Rebouteur, nouvelle. — La Cour du Dragon, par M. A. Taphanel. — Câbles sous-marins, par M. A. de Vaulabelle. — Fours et Cuisines de campagne, par M. le lieutenant-colonel Hennebert. — Civilisation des Scyris, par M. F. Denis. — Anecdote sur l'enfance d'un peintre, trad. de Hawthorne, par Th. Bentzon.

GRAVURES. — Nuit de printemps, par Giacomelli, — Plaque de ceinturon gaulois. — Entrée de la cour du Dragon. — Fours et Cuisines de campagne (6 fig.). — Surtout de table de W. Jamnitzer. — L'ancien Château de Sancerre, peinture attribuée à J. Cousin.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux, des hôpitaux de Paris « *obtiennent mille guérisons par an, terme moyen.* » — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier Dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Saumur, à la pharmacie GABLIN. — Consultations à Paris, rue de Rivoli, 30.

PAUL GODET, *propriétaire-gérant.*

ACTE DE SOCIÉTÉ

Suivant acte passé devant Me PINAULT et son collègue, notaires à Saumur (Maine-et-Loire), le 19 juin 1885, enregistré,

M. Jules MEXME, négociant, demeurant à Saumur, rue d'Orléans, n° 20,

Et M. Eugène MEXME, négociant, demeurant même ville et même rue,

Ont formé entre eux une Société en nom collectif pour le commerce en gros et en détail de nouveauté, draperie, rouennerie et chemiserie, sous la raison *Mexme frères*.

Le siège de la Société est à Saumur, rue d'Orléans, n° 20 ; il peut être transféré ailleurs.

La durée de la Société est de 5, 10 ou 15 ans consécutifs, à compter du 24 juin 1885.

Chacun des associés a la faculté de faire cesser la Société après la 1re ou la 2e période, à la charge pour celui qui voudra user de cette faculté de prévenir l'autre de son intention à cet égard un an d'avance, lequel avertissement sera publié conformément à la loi.

Le fonds social a été fixé à soixante-quinze mille francs, représentés par des espèces et des marchandises déjà fournies par 1/2 par les associés.

Chacun des associés a la gestion et la signature de la Société, mais il ne peut bien entendu en faire usage que pour les affaires sociales inscrites sur les livres, à peine de tous dommages-intérêts ; tous les actes, billets, lettres de change et généralement tous les engagements ainsi signés obligeront la Société.

En cas de perte du huitième du capital social, la Société pourra être dissoute, si bon semble à l'un des associés.

Aucun associé ne peut substituer un tiers à ses lieu et place dans ladite Société, ni vendre à un tiers tout ou partie de ses droits dans ladite Société sans le consentement de l'autre associé qui aura toujours le droit de préemption ; toute cession ne sera valable qu'autant qu'elle aura été signifiée à l'autre associé.

Le dépôt d'une expédition dudit acte de Société a été fait ce jourd'hui aux Greffes du Tribunal de commerce de Saumur et de la Justice de paix du canton Sud de Saumur.

Pour extrait,

PINAULT.

Étude de Me DEGREZ, notaire à Saint-Clément.

A VENDRE
UNE JOLIE MAISON
Avec Jardin

Située aux Rosiers, occupée par le pharmacien.

S'adresser au notaire. (565)

Études de Me Félix COQUEBERT DE NEUVILLE, docteur en droit, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11,
et de Me CAILLEAU, notaire à Longué.

VENTE

Aux enchères publiques

DE

La Ferme

DES

PETITES-PINGRETIÈRES

Située commune de Longué, d'une contenance de 8 hectares 95 ares 68 centiares ;

Comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, pâture, jardins, morceaux de terre et prés ;

Immeubles dépendant de la succession bénéficiaire de M. René Jeyer.

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, à une heure de l'après midi, en l'étude et par le ministère de Me CAILLEAU, *notaire à Longué, commis à cet effet par le jugement ci-après énoncé.*

En exécution d'un jugement rendu sur requête, par le Tribunal civil de Saumur, le trente mai mil huit cent quatre-vingt-cinq, enregistré,

Aux requêtes, poursuites et diligences de : 1° M. Auguste-Charles Jeyer, cultivateur, demeurant à Longué ; 2° Mlle Mélanie Jeyer, cultivatrice, demeurant commune d'Épieds ; 3° M. Eugène-Henri Jeyer, cultivateur, demeurant au même lieu ; 4° M. Arthur Jeyer, cultivateur, demeurant au même lieu ; 5° Mme Sophie-Marie Jeyer, épouse de M. André Huet, cultivateur, avec lequel elle demeure à la Rue, commune de Brion ; 6° M. André Huet, agissant pour autoriser et assister la dame son épouse, ci-dessus dénommée ; 7° M. Armand Jeyer, cultivateur, demeurant commune d'Épieds ;

Tous les sus-nommés agissant en qualité d'héritiers sous bénéfice d'inventaire de M. René Jeyer, leur père, en son vivant cultivateur, demeurant commune d'Épieds, où il est décédé le dix-huit décembre mil huit cent quatre-vingt-quatre ;

« Aux termes de leurs déclarations, » faites au greffe du Tribunal civil » de Saumur, les vingt-sept décembre » mil huit cent quatre-vingt-quatre » et sept mars mil huit cent quatre-» vingt-cinq, enregistrés »,

Ayant pour avoué constitué Me Félix Coquebert de Neuville, docteur en droit, avoué près le Tribunal civil de Saumur, demeurant dite ville, rue du Temple, n° 11,

Le dimanche vingt-six juillet mil huit cent quatre-vingt-cinq, à une heure de l'après-midi, en l'étude et par le ministère de Me Cailleau, notaire à Longué, commis à cet effet par le jugement sus-énoncé,

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques des immeubles dont la désignation suit, dépendant de la succession bénéficiaire de M. René Jeyer, sur la mise à prix ci-après.

DÉSIGNATION
ET MISE A PRIX
LOT UNIQUE.

Commune de Longué.

UNE FERME, sise aux Petites-Pingretières, commune de Longué, comprenant :

1° Une maison d'habitation et bâtiments d'exploitation, cour, jardin et terre en un tenant, d'une contenance d'environ cinquante ares, compris au cadastre sous les numéros 80 et 81, de la section B, joignant au nord et au couchant le chemin des Pingretières et des autres cotés M. Gabiller.

2° Une pâture, séparée de l'article précédent par le chemin, contenant environ onze ares, comprise au cadastre sous partie des numéros 84, 85 et 86 de la section B, joignant au levant le chemin, au nord un chemin d'exploitation et au couchant Mme Gaignard.

3° Un petit jardin, également séparé de l'article premier par le chemin, contenant environ quatre-vingts centiares, compris au cadastre sous le numéro 79 de la section B, joignant au midi et au levant le chemin, d'autres parts M. Despeignes.

4° Une pièce de terre, dite le Champ-de-la-Barrière, située près la Gautraie, d'une superficie d'environ un hectare vingt-deux ares, portée au cadastre sous le numéro 55 de la section B, joignant au nord M. Bigot, au levant M. Sourdeau, au midi Mme Guignard et au couchant le chemin de Chantenaie.

5° Un morceau de terre, nommé le Pâtis-de-la-Cour ou Basse-Prée, contenant environ trente-deux ares, porté au cadastre sous le numéro 132 de la section B, joignant au midi le ruisseau, au couchant l'article ci-après et M. Gabiller, des autres côtés M. Gabiller.

6° Un pré, nommé le Prè-de-la-Prée, contenant quatre-vingt-onze ares environ, porté au cadastre sous le n° 96 de la section B, joignant au nord M. Gabiller, au levant l'article qui précède, au midi le ruisseau et au couchant Mlle Locheteau.

7° Un autre pré, dit Pré-du-Dery ou Basse-Prée, contenant cinquante-cinq ares environ, figurant au plan cadastral sous les nos 134 et 135 de la section B, joignant au midi le ruisseau, au levant MM. Moreau et Mercier, des autres côtés M. Gabiller.

8° Un pré dit le Pré-de-Rouesne ou Basse-Prée, contenant environ un hectare quarante-trois ares quatre-vingt-huit centiares, porté au cadastre sous les nos 122 et 121 p de la section B, joignant au levant M. Mercier, au midi M. Peltier, M. Renard et autres, au couchant M. Peltier et au nord le chemin d'exploitation de la prairie des Essards.

9° Et une pièce de terre nommée la Pâture-aux-Moines et la Pâture-Sourdeau, contenant environ trois hectares quatre-vingt-dix ares, figurant au plan cadastral sous les nos 49, 50, 51 et 52 de la section C, joignant au nord MM. Rouffeteau, Biotin, Hacquet et autres, au levant MM. Mercier et Despeignes, au midi M. Mercier et au couchant la prairie des Essards.

Total des contenances : huit hectares quatre-vingt-quinze ares soixante-huit centiares.

Mise à prix : vingt mille francs, ci..... 20.000

Fait et rédigé par l'avoué poursuivant la vente, soussigné.

Saumur, le trente juin mil huit cent quatre-vingt-cinq.

F. COQUEBERT DE NEUVILLE.

Pour les renseignements, s'adresser :

Soit à Me de Neuville, avoué à Saumur, rue du Temple, n° 11 ;

Soit à Me Cailleau, notaire à Longué, rédacteur et dépositaire du cahier des charges.

A VENDRE
PETITE CALÈCHE
A un cheval

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE
Moteur à Gaz

Système BENIER frères.

Force deux chevaux vapeur.

S'adresser à M. Marliac, mécanicien, rue de la Chouetterie, Saumur, représentant de la maison Bénier.

A CÉDER
DE SUITE

Pour cause de santé

MAGASIN D'EPICERIE
Graines et Poterie,

Bien achalandé, dans un des beaux quartiers de la ville.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

Pour cause de santé,

UN BON CAFÉ

Situé au centre de la ville de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER DE SUITE
Pour changement de domicile

UN MAGASIN

Liqueur, gros et détail, comptoir.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES
Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nombreuse clientèle qu'il reçoit des cidres de première qualité, supérieurs à tous ceux qu'il a reçu jusqu'à ce jour, qui se conserveront pendant les grandes chaleurs. Livraison par barrique et petit fût. — Vins blancs et rouges du pays. — Rue Nationale, 12.

MANUFACTURE
DE
PIANOS et HARMONIUMS

LÉPICIER

Rue de Montreuil, 119, Paris,

26, RUE DE LA PRÉFECTURE, ANGERS.

12 Médailles d'or et autres.

Tous les **Pianos et Harmoniums** LÉPICIER (pouvant être choisis soit à *Paris*, soit à *Angers*) ainsi que les pianos Erard et Pleyel, sont garantis, livrés *franco à Saumur par la Maison* Lépicier, *et accordés gratuitement pendant deux ans.*

Demander les catalogues à Paris ou à Angers. Envoi franco. — Tout piano acheté par correspondance, ou ne répondant pas aux garanties données, est repris ou échangé sans aucun frais pour l'acheteur.

L'un des accordeurs de la maison est en ce moment à Saumur. S'adresser, à l'hôtel de Londres.

L'ÉTUDE de Me VINCENT, huissier à Saumur, est transférée rue de l'Ancienne-Messageric, n° 13.

ON DEMANDE **un homme** non marié, sachant conduire un cheval et pouvant travailler au jardin.

S'adresser chez M. Louis Devaux aîné, négociant à Varrains.

UN MÉNAGE demande à se placer : le mari comme **Jardinier et garde**, la femme comme **femme de basse-cour.**

UN HOMME jeune, dans la force de l'âge, demande un emploi.

S'adresser au bureau du journal.

Saumur, imp. P. GODET.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 1er JUILLET 1885.

Valeurs au comptant	Clôture préc.te	Dernier cours.		
3 %	80 70	81 »	»	»
3 % amortissable	83 »	82 20	»	»
3 % — (nouveau)	» »	» »	»	»
4 1/2 %	105 75	105 60	»	»
4 1/2 % (nouveau)	109 85	109 95	»	»
Obligations du Trésor	515 »	515 »	»	»
Banque de France	5030 »	5050 »	»	»
Société Générale	» »	466 25	»	»
Comptoir d'escompte	990 »	995 »	»	»
Crédit Lyonnais	535 »	535 »	»	»
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1350 »	1350 »	»	»
Crédit mobilier	232 50	» »	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur préc.te	Dernier cours.		
Est	783 75	785 »	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	1242 50	1247 50	»	»
Midi	1181 25	1183 75	»	»
Nord	1668 75	1655 »	»	»
Orléans	1335 »	1335 »	»	»
Ouest	852 50	850 »	»	»
Compagnie parisienne du Gaz	1532 50	1515 »	»	»
Canal de Suez	2160 »	2137 50	»	»
C. gén. Transatlantique	488 75	488 75	»	»

Valeurs au comptant	Clôtur préc.te	Dernier cours.		
OBLIGATIONS.			»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	516 50	515 »	»	»
— 1865, 4 %	522 »	523 »	»	»
— 1869, 3 %	410 »	410 »	»	»
— 1871, 3 %	403 »	400 50	»	»
— 1875, 4 %	513 »	513 »	»	»
— 1876, 4 %	512 »	512 50	»	»
Bons de liquid. Ville de Paris	525 »	525 »	»	»
Obligations communales 1879	451 »	448 50	»	»
Obligat. foncières 1879 3 %	448 »	448 »	»	»
Obligat. foncières 1883 3 %	368 »	368 50	»	»

Valeurs au comptant	Clotur préc.te	Dernier cours.		
Gaz parisien	525 »	525 »	»	»
Est	375 »	375 50	»	»
Midi	387 »	390 »	»	»
Nord	391 75	391 75	»	»
Orléans	386 »	386 50	»	»
Ouest	386 50	389 »	»	»
Paris-Lyon-Méditerranée	383 50	383 50	»	»
Paris-Bourbonnais	» »	» »	»	»
Canal de Suez	574 »	574 75	»	»

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

Ligne d'Orléans

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures	8 minutes	du matin,	express-poste.	
6 —	55 —	matin	(s'arrête à la Possonnière)	
9 —	18 —	matin,	omnibus-mixte.	
1 —	25 —	soir,	—	
3 —	32 —	—	express.	
7 —	15 —	—	omnibus.	
10 —	36 —	—	(s'arrête à Angers).	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

8 heures	26 minutes	du matin,	direct-mixte.	
8 —	21 —	—	omnibus.	
9 —	37 —	—	express.	
12 —	48 —	soir,	omnibus-mixte.	
4 —	44 —	—	—	
7 —	4 —	—	omnibus (s'ar. à Tours)	
10 —	24 —	—	express-poste.	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir *arrive* à Saumur à 6 heures 56 ; à Tours à 9 heures.

LIGNE DE L'ÉTAT

SAUMUR - MONTREUIL-BELLAY

	Mixte matin	Omn. matin	Omn. matin	Omn. soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur.	6 05	7 24	9 »	1 15	3 45	7 50
Chacé.	6 15	7 32	9 08	1 24	4 03	8 »
Brézé.	6 23	7 39	9 15	1 32	4 19	8 08
Montreuil.	6 39	7 52	9 28	1 46	4 37	8 24

MONTREUIL-BELLAY — SAUMUR

	Omn. matin	Mixte matin	Mixte matin	Omn. soir.	Mixte soir.	Direct soir.
Montreuil.	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30	11 10
Brézé.	7 04	10 10	2 08	5 20	8 46	» »
Chacé.	7 12	10 26	2 16	5 28	8 54	» »
Saumur.	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06	11 39

SAUMUR - BOURGUEIL

	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur.	3 26	8 21	12 48	4 44
PortBoulet	5 33	9 06	1 25	6 56
Bourgueil.	5 42	9 15	1 34	7 05

BOURGUEIL - SAUMUR

	Mixte matin	Mixte soir.	Mixte soir.	Mixte soir.
Bourgueil.	8 17	12 09	6 10	9 »
PortBoulet	8 26	12 18	6 30	9 20
Saumur.	9 13	1 25	7 15	10 20

SAUMUR et MONTREUIL à THOUARS

	Mixte matin.	Omni. matin	Omni soir	Mixte soir.	Mixte soir.
Saumur. (départ)	6 05	7 24	1 15	3 45	7 50
Montreuil-Bellay	6 53	7 55	2 2	4 50	8 41
Lernay	7 02	» »	2 11	» »	8 51
Brion-s.-Thouet	7 14	8 09	2 19	5 4	8 59
Thouars (arrivée)	7 29	8 22	2 32	5 19	9 16

THOUARS et MONTREUIL à SAUMUR

	Omni. matin.	Mixte matin.	Mixte soir.	Omni, soir.	Mixte soir.
Thouars (départ)	5 40	8 58	1 07	4 20	7 45
Brion-s-Thouet	5 58	9 10	1 19	4 30	7 57
Lernay	6 07	9 18	» »	4 37	» »
Montreuil-Bellay	6 49	9 45	1 52	5 04	8 30
Saumur (arrivée)	7 23	10 39	2 28	5 40	9 06

MONTREUIL - POITIERS venant d'Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Mixte soir.
Montreuil	7 »	1 55	8 35
Loudun	8 20	2 51	9 55
Arçay	8 34	3 4	10 14
Mirebeau	9 27	3 54	11 2
Neuville	9 57	4 24	11 27
Poitiers	10 32	4 36	12 1

POITIERS - MONTREUIL allant à Angers.

	Omn. matin.	Omn. soir.	Omn. soir.
Poitiers	5 50	12 50	6 10
Neuville	6 28	1 28	7 10
Mirebeau	6 55	1 57	7 40
Arçay	7 50	2 58	9 10
Loudun	8 42	3 30	10 10
Montreuil	9 24	4 21	11 »

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur,

LE MAIRE,